

# Revaloriser nos métiers et nos carrières :

## Redonner du sens et de l'ambition à nos métiers

Les réformes imposées visent à transformer le sens et l'exercice de nos métiers, en les dénaturant profondément et en remettant en cause les droits statutaires considérés comme des carcans. Elles veulent ravalier nos professions à celles de simples exécutants appliquant « les bonnes pratiques » et bafouer nos missions, nos qualifications et nos statuts.

*Le SNES y oppose une autre vision des métiers où les personnels sont concepteurs et acteurs. Il exige aussi, avec la profession, la prise en compte de la complexité et des difficultés grandissantes de nos métiers et revendique une revalorisation globale (conditions de travail, carrières, salaires) afin de rendre, à l'heure du renouvellement de la profession, les métiers plus attractifs.*



## Recruter : une urgence

Le désengagement de l'État se traduit par une baisse importante du nombre de postes aux concours de recrutement (1 seul poste au concours pour 3 départs à la retraite) alors que la démographie remonte et que le besoin de plus d'enseignants qualifiés est une nécessité. Conjugué à la perte d'attractivité de nos carrières et à la date précoce d'inscription aux concours 2011, cela a entraîné la chute du nombre de candidats aux concours 2011. Les choix exagérément restrictifs des jurys ont aggravé la situation : 976 postes aux concours externes n'ont pas été pourvus.

Les conséquences sont désastreuses : des dizaines de postes non pourvus au mouvement intra dans des disciplines de plus en plus nombreuses, un recours accru aux personnels précaires, une augmentation des remplacements non assurés, le tout accentué par les choix du Recteur.

**Pour le SNES il est urgent de recruter. Cela passe par un plan pluriannuel de pré-recrutements, une augmentation des postes aux concours et une revalorisation générale de nos métiers.**

## Former : la nécessité absolue d'une entrée progressive dans le métier et d'une vraie formation pour tous

### L'entrée dans le métier : une brutalité inouïe !

#### - Stagiaires :

Conséquence, à la fois de la réforme de la formation dont le SNES continue de demander l'abrogation, et d'une conception idéologique reposant sur la conviction que nos métiers ne s'apprennent pas, les stagiaires sont devenus des moyens d'enseignement. Les conditions de stage qui leur sont imposées, aggravées à cette rentrée, sont inacceptables (temps plein, heures supplémentaires et formation en plus du temps de service...). Les conditions de titularisation les placent sous le couperet des avis prédominants du chef d'établissement et du tuteur, dont la fonction a été dévoyée.

#### - Néo titulaires :

Plus des 2/3 d'entre eux dans l'académie entrent dans le métier comme TZR. Affectés majoritairement à l'année, ils n'ont aucun allègement de service et subissent comme l'ensemble des TZR la dégradation accélérée et accrue des conditions d'exercice des personnels de remplacement.

**Pour tous les personnels, titulaires comme non titulaires, la politique actuelle c'est une formation continue hors temps de service, sans remboursement des frais de déplacement, réduite aux préconisations de l'Institution (application des réformes...).**

### Pour le SNES il faut :



- rétablir une véritable année de stage (1/3 de service en responsabilité devant élèves et 2/3 en formation dans des IUFM rénovés), restaurer la fonction d'un conseiller pédagogique pair du stagiaire avec décharge de service, revoir les modalités de titularisation,
- instaurer une entrée progressive dans le métier : allègement de service pour les néo titulaires, compléments de formation,
- mettre en place une formation continue qui s'effectue sur le temps de service et qui réponde aux exigences de nos métiers.



# une exigence et une urgence

## Revaloriser les carrières et les salaires : redonner de l'attractivité à nos métiers

### Reconnaître nos métiers à la hauteur de nos qualifications.

Nos métiers reposent sur un haut niveau de recrutement et de qualification, indispensable pour transmettre des savoirs ambitieux, ce que le SNES a toujours défendu. L'élévation du niveau nécessaire de qualification (master) pour présenter les concours ne s'est pas traduite par une augmentation des salaires de tous les personnels. Le Ministre s'y refuse !

### Faire respecter le droit statutaire à la carrière

La carrière est un droit statutaire pour tout fonctionnaire, assuré de bénéficier d'un avancement se traduisant par une augmentation de son indice de rémunération et de son traitement, en fonction d'une grille indiciaire et de la valeur du point d'indice.

La désindexation du point d'indice par rapport à l'évolution des prix depuis 1983, le refus de le

revaloriser à hauteur de l'inflation puis la décision de le geler, celle d'augmenter la cotisation retraite du public ont des conséquences désastreuses pour les fonctionnaires :

⇒ perte de pouvoir d'achat (-25% depuis 1983, -10% depuis 2000) et baisse du traitement net

⇒ dévalorisation des carrières (le traitement réel d'un certifié aujourd'hui au 11e échelon correspond à celui d'un certifié au 9e il y a 15 ans ; celui d'un certifié en début de carrière correspond à 1,4 SMIC contre 2,1 en 1982)...

Un récent rapport de l'OCDE souligne la situation catastrophique des enseignants en France, dont les salaires sont inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE.

Refusant toute discussion sur la reconstruction de la grille indiciaire, le Gouvernement continue de prôner l'individualisation des mesures : HS, indemnités supposées reconnaître le mérite et donnant un large pouvoir aux chefs d'établissement dans leur attribution (nouvelle indemnité ECLAIR)...



### Le SNES exige :

- une revalorisation globale pour tous avec comme première urgence celle des débuts de carrière.
- une réévaluation du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et une reconstruction de la grille intégrant les échelons de la hors classe.

### Améliorer les conditions de travail et d'affectation : un impératif !

#### Le SNES revendique :

- des conditions d'affectation et d'exercice revalorisées : création de postes par augmentation des recrutements de titulaires pour répondre aux besoins ambitieux du service public et satisfaire la mobilité choisie des personnels, rétablissement des horaires d'enseignement et des dédoublements supprimés, travail en groupes allégés en classe, respect des heures statutaires...

- des mesures reconnaissant la complexité et la pénibilité accrue de nos métiers : nos maxima de service doivent être abaissés et le système des indemnités amélioré pour prendre en compte et reconnaître la diversité des tâches qui nous incombent.

- le respect des missions et des qualifications de chaque métier au sein d'équipes pluriprofessionnelles (CPE, Co-Psy, enseignants).

### L'enjeu de l'évaluation

#### comme reconnaissance de la spécificité de nos métiers

Le Ministère veut supprimer la double évaluation des enseignants et imposer une modification radicale de la conception et des modalités de leur évaluation, remettant en cause la spécificité de leur métier.

- La double notation reconnaît la particularité du métier d'enseignant, fonctionnaire (notation administrative faite par le chef d'établissement) **ET** enseignant qualifié d'une discipline, activité essentielle pour laquelle il a été recruté et formé (notation pédagogique prépondérante, attribuée par un Inspecteur pédagogique, seul compétent car recruté dans la discipline).

- Le Ministre veut imposer une notation unique sous la responsabilité du chef d'établissement, à qui incomberait à la fois l'appréciation administrative et la notation pédagogique pour laquelle il n'a aucune compétence.

Pour le SNES, cette réforme qui résume

toutes les orientations idéologiques à l'œuvre, est inacceptable. Il s'agit d'imposer une logique managériale d'autonomie de l'établissement et d'individualisation des carrières, avec pour résultat des personnels soumis à la hiérarchie locale, une remise en cause des garanties collectives, la dénatura-tion des métiers et des statuts avec la valorisation des activités périphériques à l'enseignement (orientation, accompagnement...)

Le SNES reste attaché au principe et à l'architecture de la double notation, seule garante de la prépondérance de l'enseignement disciplinaire dans notre métier et donc dans l'évaluation. Il exige que les missions de l'Inspection soient recentrées sur un rôle d'aide et de conseil. Il revendique également que la périodicité, les modalités, les contenus et les rythmes de l'Inspection soient revus, et reste vigilant sur la notation administrative.

